

Date : 23 octobre 2014

Source : Les Echos

Lien : <https://www.lesechos.fr/23/10/2014/lesechos.fr/0203884518563reso-vient-au-secours-des-restaurateurs.htm>

# Les Echos

## Reso vient au secours des restaurateurs

MARION KINDERMANS / JOURNALISTE | LE 23/10 À 18:16



Reso regroupe 1.400 adhérents. Une trentaine de métiers sont proposés. - Shutterstock

Le groupement d'employeurs, qui regroupe 1.400 adhérents, enregistre une croissance à deux chiffres. Il vise à résoudre le problème des recrutements du secteur.

La mise en place des 35 heures, véritable bête noire de l'hôtellerie-restauration, est à l'origine du groupement d'employeurs Reso en 2003. Créée sous forme d'association loi 1901, la structure prend rapidement son envol. Aujourd'hui, « du bar PMU, à l'hôtel 5 étoiles, en passant par des grands groupes de restauration collective », Reso regroupe 1.400 adhérents. Une trentaine de métiers sont proposés (plongeur, cuisinier, chargé de maintenance, « community manager »...), équivalant à 455.000 heures de mise à disposition. « La culture RH n'est pas très répandue dans notre secteur. Avant de faire du temps partagé, nous nous sommes d'abord positionnés comme un service de ressources humaines pour nos adhérents », explique Philippe Cabon, directeur général de Reso.

Le groupement, qui « *enregistre une croissance à deux chiffres depuis sa création* », réalise un chiffre d'affaires de 12 millions d'euros. Il est aujourd'hui présent sur une grande partie du territoire, à travers 20 antennes départementales. Reso répond aux problèmes de recrutement du secteur : manque d'attractivité, rotation des employés, saisonnalité. « *Avant, on pouvait avoir un serveur à 100 %. Ce n'est plus le cas. Les besoins sont de plus en plus parcellaires. Un cuisinier travaillera dans un restaurant à midi, puis dans un autre le soir. Les hôtels ont besoin d'homme de maintenance une à deux journées par semaine, mais pas plus* », raconte Philippe Cabon. Autre attrait du groupement d'employeurs : la gestion administrative du personnel. « *La complexité du droit du travail nous apporte sans cesse des clients. Nous avons cinq personnes qui font des déclarations d'embauche à longueur de journée* », détaille Philippe Cabon. L'intérêt pour l'entreprise d'adhérer à Reso est-il financier ? Pas vraiment. L'adhésion oscille entre 100 à 150 euros. Puis, les heures de mise à disposition sont facturées. « *Pour 10 euros brut, les adhérents payent 8 % de plus, ce qui correspond à nos frais de gestion* », précise Philippe Cabon. « *Les entreprises adhèrent surtout pour des raisons pratiques* », conclut-il. ●